



PROASSMAT
Un syndicat qui vous rassemble



Le savez-vous ?

 <http://www.unsaproassmat.org>

 contact@unsaproassmat.org

 06 79 25 98 92





QUELQUES REPÈRES



Journée de solidarité : pas pour vous

Cette disposition n'est pas applicable aux assistantes maternelles !
Vous n'êtes donc pas tenue d'effectuer cette journée.



IRCEM Prévoyance : des aides pour vous

Elle complète les indemnités de la Sécurité sociale et peut vous attribuer des aides (études/vacances de vos enfants...), sous conditions de ressources.

Elle propose aussi un soutien psy.

Toutes les infos ici :

<https://www.ircem.com/groupe/le-groupe-ircem/>

Indemnités d'entretien : 2,65 € minimum non proratisables

Son montant ne peut être inférieur à cette somme.

- **Salaire minimum conventionnel brut** : 3,50 €
- **Salaire minimum conventionnel net** : 2,73 €
- **Taux de conversion** : 0,7812 (0,7682 pour l'Alsace et la Moselle)
- **Indemnité d'entretien minimum** : 2,65 € jusqu'à 6h16 d'accueil
3,80€ pour 9h d'accueil
puis 0,422€ par heure supplémentaire
- **Montant maximum journalier à ne pas dépasser afin que les particuliers employeurs puissent bénéficier du CMG** : 59,40 € brut = 46,40 € net (45,63 € net pour l'Alsace et la Moselle)





L'UNSA PROASSMAT A NÉGOCIÉ POUR VOUS :

La nouvelle convention collective (CCN)

De grands avantages pour les AM tels que :

- ▮ Les Activités Sociales et Culturelles, vous offrant l'opportunité de payer moins cher vos billets de cinéma par exemple... (RDV sur www.asc-loisirs-emploidomicile.fr)
- ▮ Une revalorisation de l'indemnité de rupture de contrat passant de 1/120^{ème} du net à 1/80^{ème} des salaires bruts.
- ▮ La majoration OBLIGATOIRE de minimum 10 % pour les heures supplémentaires ET les jours fériés
- ▮ La suppression de la clause des 3 mois d'ancienneté pour bénéficier du paiement des jours fériés
- ▮ La réduction des jours à déduire, sur le salaire, pour l'absence de l'enfant sur justificatif : 5 jours au lieu de 10.



MAM COVID

Pendant le Covid, l'interruption d'accueil a engendré une perte financière pour les MAM.

Afin de compenser cette perte, UNSA Proassmat a négocié avec la CNAF une indemnisation.

Toutes les MAM qui ont rencontré ce problème ont eu le droit à 3€/par enfant et par jour de fermeture (sous conditions d'éligibilité et sous présentation des pièces justificatives).

UNSA Proassmat est restée mobilisée pendant toute cette période pour informer et s'assurer que cette indemnisation soit effectuée de manière rapide et efficace.



Hausse du salaire conventionnel

Depuis le 1^{er} mai 2024, le salaire minimum conventionnel est de 3,50 € brut par heure et par enfant.

Pour les titulaires du titre AM/GE une augmentation de 4 % est à appliquer à ce minimum.



QUI SOMMES-NOUS ?

En 2023, c'est une nouvelle équipe, dynamique et rajeunie, qui a repris les rênes de notre syndicat.



Audrey
BESNARD-LESCENE



Hayatt
BOUHLASSI



Maïté
COUBAT



Damien
BEAUDI



Manon
DOMINGIE



Hayet
TRABELSI



Nancy
PAGES



Corinne
DAUPHIN

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR NOS PROJETS

L'année 2023 marque un tournant décisif pour notre organisation. Avec la nouvelle équipe, nous avons redoublé d'efforts pour informer et engager notre communauté.

Voici un aperçu de nos réalisations :



Réunions d'information sur tout le territoire : nous avons organisé et animé des réunions d'information inspirantes, offrant des plateformes interactives pour partager nos visions et échanger des idées novatrices.



Partenariats stratégiques avec Infans : nous avons développé des initiatives exceptionnelles, fusionnant notre expertise et notre passion pour créer un impact significatif.

Pour vous, concrètement c'est **10 % de réduction sur le prix des formations**.



Présence remarquée au Salon de Montreuil : nous avons présenté nos projets innovants, attiré de nouveaux partenaires et renforcé notre réseau professionnel.



Outils d'information et tutoriels spécialement conçus pour vous : calcul de la mensualisation, calcul des CP, calcul de la régularisation de salaire, contrats de travail...



**Rejoignez-nous dans cette aventure palpitante
et découvrez comment nous construisons l'avenir
avec énergie et créativité !**

Assistantes maternelles à domicile, MAM, crèches familiales et Assistantes familiales

REJOIGNEZ-NOUS, ADHÉREZ À UNSA PROASSMAT,

VOTRE ALLIÉE DU QUOTIDIEN !

1. Un syndicat de services

- ✓ De nombreux outils pour vous : agenda professionnel, guide pratique...
- ✓ Une aide à la médiation avec votre employeur.
- ✓ Une protection juridique individuelle offerte dans l'adhésion.
- ✓ Une caisse de solidarité afin d'aider des collègues en difficulté.
- ✓ Des outils et dispositifs pour nous joindre facilement et rapidement : un forum **exclusivement** réservé aux adhérents, une **référente** dédiée à chaque spécificité de métier.

2. Un syndicat de professionnel·les

Tous nos membres y compris les responsables sont assistant·es maternel·les et familiaux·ales.

3. Un syndicat actif qui s'occupe de vous

Nous intervenons à tous les niveaux pour vous défendre, vous accompagner, vous représenter (ministères - conseils départementaux - Pajemploi, CAF, France Travail - commissions paritaires départementales) et sommes membre du tout nouveau Comité de filière de la petite enfance.

4. Un syndicat qui a du poids dans le monde du travail

Nous sommes affiliés à l'UNSA, 4^{ème} organisation syndicale de France qui nous permet d'être représentatifs notamment dans la Fonction publique et nous apporte la force d'une Union nationale (expertise, conseils, formation...).

5. Un syndicat présent sur l'ensemble du territoire français

Plus de 30 déléguées disponibles en France métropolitaine et dans les DROM pour répondre à toutes vos questions (selon leur heure de permanence) et organiser des rencontres.



Scannez le QR code
pour découvrir
l'UNSA Proassmat

